

## CO2 : large front en faveur des mesures volontaires

La loi sur le CO2 demande que d'ici à l'an 2010 les émissions non naturelles de ce gaz soient réduites de 10% par rapport à 1990. Les mesures volontaires constituant le principal instrument pour réaliser cet objectif, la Confédération a délégué d'importantes tâches à l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEC), laquelle joue un rôle central dans la concentration des efforts volontaires des entreprises pour réduire la consommation d'énergie et le CO2. Elle a fait de même avec l'Agence pour les énergies renouvelables (AEE), dont la part à la production d'électricité et de chaleur devrait progresser de manière sensible d'ici à l'an 2010.

La Confédération a également conclu une convention sur la consommation des nouvelles voitures de tourisme avec les importateurs de véhicules. L'objectif est d'abaisser la consommation annuelle du parc automobile de 0,25 litre aux 100 km, de manière à faire régresser cette moyenne de 8,4 litres en 2000 à 6,4 litres en 2008. L'Ordonnance sur l'énergie a été complétée par une annexe qui prescrit notamment une étiquette destinée à informer les acheteurs d'un véhicule neuf sur son rendement énergétique et ses émissions de CO2.

L'an dernier, le Conseil national a certes refusé d'abaisser le prix du carburant diesel en vue de réduire les émissions de CO2. Mais le Conseil fédéral a pris acte d'un postulat des Etats allant dans le même sens, assorti de l'obligation d'équiper les véhicules de filtres appropriés. Enfin, le gouvernement a été chargé d'encourager l'utilisation du gaz naturel comme carburant par le biais d'une forte réduction des impôts et taxes qui le frappent.

Se basant sur les objectifs visés par la Commission européenne, la Suisse ambitionne un parc de 350 000 véhicules fonctionnant au gaz naturel à l'horizon 2020. Jusqu'à maintenant, le gaz naturel utilisé comme carburant était le plus lourdement taxé d'Europe, ce qui n'incitait guère les utilisateurs potentiels à faire le pas. C'est pourquoi on ne trouve actuellement en Suisse qu'une trentaine de stations distribuant du gaz naturel carburant (GNC), ce qui constitue un autre frein à la popularisation de cette énergie. Fondée par les gaziers, la société Gazmobile a donc été chargée de créer un réseau national de stations-service, dont le nombre devrait doubler cette année pour être porté à plus de 150 en 2010.

Si l'on ajoute à cette liste les propositions d'un groupe de travail où sont représentés les Offices fédéraux de l'énergie et de l'environnement, l'Union pétrolière, la Fédération routière et economiesuisse, on constatera qu'un large front s'est constitué en vue d'atteindre les objectifs de la loi sur le CO2 par des mesures volontaires, lesquelles devraient au moins permettre d'éviter l'introduction d'une taxe dans le domaine des carburants ou de la rendre le moins dommageable possible.

### Jean-Claude Chappuis

Fédération des entreprises suisses  
Verband der Schweizer Unternehmen  
Federazione delle imprese svizzere  
Swiss Business Federation

Carrefour de Rive 1  
Case postale 3684 / CH-1211 Genève 3  
Téléphone +41 22 786 66 81  
Téléfax +41 22 786 64 50  
[www.economiesuisse.ch](http://www.economiesuisse.ch)